



Comment transmettre un héritage en cas de remariage

Par **frankmarc**, le **23/05/2008** à **13:01**

Bonjour,

ma mère dont la belle fille lui parle bcp de succession me pose les questions suivantes auxquelles je ne sait pas répondre.
merci de m'eclairer sur ces points.

ma mere, dont je suis le fils unique, est remariée (sans contrat de mariage) avec mon beau pere qui à également une fille.
après leur mariage, lors du décès de ma grand-mère, ma mère à reçu en heritage la moitié du produit de la vente de la maison de ma grand mère (l'autre moitié est allée à mon oncle).
- me sera t-il "garanti" après le décès de ma mère ?
- ou bien après le décès du conjoint survivant.
- y a t'il a cette fin un risque de faire une donation au dernier des vivants ?

Comment doit elle proceder si elle souhaite que cette partie de leur patrimoine me soit exclusivement destinée et que le reste soit equitablement partagé entre ma belle soeur et moi ?